Centre Communal d'Action Sociale

N° 32/2026

COMMUNE de SAINT-YORRE

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 25 juin 2026

Date de la convocation : 18/06/2026
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 9

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

Présents :
M. KUCHNA Joseph
Mme LABRUYERE Brigitte
Mme GASTON-REAU Gisèle
Mme BERIOUX Emmanuelle
M. BESSON Pascal
M. BAUDASSÉ Joël
Mme PAGÈS Sonia

Absents ayant donné pouvoir :
Mme LAURENT Dominique
M. MELIN Thierry

5- *Présentation et validation des nouveaux protocoles du Service Autonomie à Domicile (annexes 6 à 30)*

Considérant que le Service Autonomie à Domicile fera l'objet d'une évaluation de la qualité prévue les 2, 3 et 4 décembre 2026 ;

Considérant que, dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations délivrées aux bénéficiaires et conformément aux exigences applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, il convient de procéder à la mise en place ou révision des protocoles mis en œuvre par le service ;

Considérant que les protocoles élaborés ou révisés par le service doivent être soumis à l'approbation du Conseil d'administration du CCAS avant leur mise en application ;

Vu les projets de protocoles présentés par le Président du CCAS et annexés à la présente délibération ;

Le Conseil d'Administration est invité à valider les protocoles cités ci-après et à autoriser le Président à signer lesdits protocoles :

- Plan de gestion de crise ;
- Protocole éthique et bientraitance ;
- Protocole qualité – amélioration du service ;
- Politique ressources humaines anonymisée ;
- Procédure de recrutement ;
- Procédure d'accueil et d'intégration des nouveaux agents ;
- Procédure de création et mise en œuvre du plan de formation ;
- Protocole d'autorisation de droit à l'image ;
- Protocole de remontée d'un évènement indésirable – évènement indésirable grave ;
- Protocole projet d'accompagnement personnalisé ;
- Procédure conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang ;

REÇU EN PREFECTURE
le 29/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260629-DELIB32_26-

- Protocoles addictions et conduites à risque ;
- Procédure sur la privation de liberté d'aller et venir à domicile ;
- Protocole d'alerte et de prise en charge de la douleur ;
- Procédure de gestion du décès d'un bénéficiaire et/ou accompagnement au deuil de l'usager ;
- Protocole de conduite à tenir en cas de refus d'intervention ;
- Protocole de prise en charge en cas de chute ;
- Protocole en cas de risque de maltraitance, harcèlement ou d'abus de faiblesse ;
- Protocole de toilette à domicile ;
- Protocole en cas de risque de malnutrition, dénutrition et/ou troubles de la déglutition ;
- Procédure d'utilisation des produits lessiviels à domicile ;
- Politique de développement durable ;
- Procédure de gestion des déchets à domicile ;
- Protocole de remontées des plaintes et réclamations ;
- Protocole de conduite à tenir en cas de risques professionnels.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Clermont-Ferrand, 6 Cours Sablon 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. La saisine est également possible par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 26/06/2026,

Le Président,

Joseph KUCHNA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
03270 ST YORRE

La secrétaire de séance,

Brigitte LABRUYERE

REÇU EN PREFECTURE
le 29/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260629-DELIB32_26-